

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2025/17/10/06

Date de convocation :

13/10/2025

Objet de la délibération :

Décision modificative du
Budget communal
numéro 1

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Épeugney le

24/10/2025

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

13/10/2025

- que le nombre des
membres en exercice est de
14.

Le Maire



**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney
Séance du 17 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq

Le dix-sept octobre à vingt heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire.

Présents : M. Guillaume AYMOUNIN, M. CRETIN
Guillaume, M. Romuald TAUVERON, M. Patrick
CAULIER, M. Jean-Michel CLEMENT, M. Eric
CLEMENT, M. Gwenaël LE GALLO, M LAFON Régis,
M. Daniel PRENANT, M. Edmond BARBA.

Absents excusés : Mme Sonia DESTAING, M. DEAU
Nicolas, M. LOGUIOT Stéphane, M. VIENNET François.

Procuration : M. LOGUIOT Stéphane à M. Guillaume
CRETIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour
remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Maire informe le Conseil Municipal que, compte tenu de
l'augmentation de certaines dépenses d'investissement, notamment les
travaux électriques nécessaires à l'installation des décorations de Noël,
la mise en œuvre du système Eboo. Il est nécessaire de procéder à une
Décision Modificative (DM) du budget communal.

Afin de financer ces dépenses, les crédits nécessaires seront prélevés sur
l'excédent d'investissement (compte 001/R).

Designation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques		5 000.00
D 2158 : Autres immobilisations corporelles		3 000.00
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		8 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des
membres présents ou représentés :

- Approuve la Décision Modificative telle que présentée ci-dessus.
- Autorise le Maire à procéder aux écritures comptables nécessaires.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMOUNIN

Le secrétaire de séance
Guillaume CRETIN